



CCS 2 Roues

Titre Professionnel Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière

PUBLIC : Salariés ou demandeurs d'emploi souhaitant se former ou valider leurs compétences à la fonction d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière spécialisation « 2 roues »

PREREQUIS :

- Être titulaire du Permis A en cours de validité
- Être titulaire du TP ECSR

DUREE et MODALITES : Présentiel. 210 heures (30 jours)
Effectif : entre 6 et 12 participants

LIEU DE FORMATION : Villeneuve les Maguelone (34750)
(ZAE du Larzat – Lieu dit Les Rocailles)

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

Alternance d'apports théoriques, de mise en pratique et de vérifications des compétences acquises/en cours d'acquisition : étude de cas, audit de conduite, maniabilité du véhicule, conduite sur route, simulation de leçon hors et en circulation

FORMATEURS : Tous diplômés et aux compétences techniques et pédagogiques actualisées.

DISPOSITIF DE SUIVI : Feuille d'émargements par ½ journée.
Livret d'évaluations passées en cours de formation.
Certificat de réalisation.

VALIDATION : Examen de niveau 5 (Bac+2). Validation par un jury composé de deux professionnels.
Equivalence, passerelle : sans objet
Code RNCP/RS : Inscrit de droit. Fiche n° 35329
Code Certif Info N°88675

ACCESSIBILITE HANDICAPE : Un entretien individuel vous est proposé afin de définir ensemble les moyens nécessaires à la faisabilité de votre projet de formation.

TARIF : Nous consulter – Eligible au CPF 240320
Délai d'accès : nous consulter

CONTEXTE : L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière contribue à la mise en œuvre de la politique de sécurité routière. L'accès à la profession nécessite une autorisation délivrée dans les conditions définies par le ministère en charge de la sécurité routière. Pour les titulaires du titre professionnel Enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière, souhaitant devenir enseignant deux roues, ils peuvent compléter leur parcours par le certificat complémentaire de spécialisation (CCS). L'objectif général de la formation est de se préparer à

l'examen en vue de l'obtention du certificat complémentaire de spécialisation 2 ROUES (CCS 2 ROUES) et ainsi se spécialiser en moniteur **moto école**.

OBJECTIFS GENERAUX :

- ✓ Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues hors circulation.
 - ✓ Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues en circulation.
 - ✓ Enseigner les spécificités de l'environnement de la circulation et de la conduite des véhicules motorisés à deux roues.
- Arrêté du 20 avril 2016 relatif au titre professionnel d'enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière*

CONTENU DE LA FORMATION :

L'environnement de la sécurité routière et de la conduite routière des véhicules à deux-roues motorisés :

- ✓ Le cadre réglementaire spécifique à la conduite des véhicules à deux-roues motorisés.
- ✓ La sécurité routière des véhicules à deux-roues motorisés

L'enseignement de la conduite des véhicules motorisés à deux roues en sécurité :

- ✓ Les caractéristiques techniques des véhicules à deux-roues motorisés
- ✓ Les déplacements des véhicules à deux-roues motorisés
- ✓ L'enseignement de la conduite d'un véhicule à deux-roues motorisés

SANCTION :

Certificat Complémentaire de Spécialisation, Titre professionnel ECSR (niveau 5), mention 2 Roues.

Equivalence, passerelle : sans objet
Code RNCP/RS : Inscrit de droit. Fiche n° 35329
Code Certif Info N°88675

DEBOUCHES et SUITE DE PARCOURS :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35329/>

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement

- Les établissements privés d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière,
- Les établissements associatifs d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.
- Passage des CCS Groupe lourds

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES :

- Enseignant de la conduite et de la sécurité routière,
- Coordinateur d'enseignants

FP_CCS2R_MAJ 160821

